

HANDIBAT®



Intervention Journée accessibilité
Montpellier 28 mai 2015

LA MARQUE HANDIBAT®

Pour valoriser et rendre identifiables auprès du grand public et des acteurs de l'adaptation des bâtiments et de leurs abords les professionnels de la construction engagés dans une démarche qualité

Intervention Journée accessibilité
Montpellier 28 mai 2015

Contenu de la marque



HANDIBAT® est une **marque collective** destinée aux professionnels du bâtiment qui ont satisfait à des critères objectifs de capacités professionnelles.

HANDIBAT® couvre les champs de la **formation**, du **service** et des **compétences professionnelles**.

C'est une **démarche volontaire** et ouverte à tout professionnel du bâti.

Professionaliser l'offre

Pour apporter des réponses pertinentes, les professionnels doivent connaître :

- le public auquel ils s'adressent et ses problématiques, qu'elles soient physiques, psychologiques, financières...
- l'accessibilité et l'adaptabilité : les solutions pertinentes, la réglementation, les aménagements, produits et matériels...

=> Nécessité de :

- se former régulièrement,
- ne pas travailler seul (mais avec les ergothérapeutes, aidants...),
- rendre visible la démarche qualité suivie.

3 principes clés pour expliquer la démarche



- **L'humain** : les professionnels connaissent leur métier. Avec HANDIBAT® ils apprennent le « savoir-être » pour mettre leur compétence technique au service du besoin d'une personne. La Charte HANDIBAT® traduit cette idée.
- **Le réseautage** : le bâtiment n'a pas à lui seul la réponse à la question du maintien à domicile. Il faut travailler avec les compétences de proximité : ergothérapeutes, financeurs, aidants à domicile, élus locaux...
- **La compétence et le suivi des professionnels** : les professionnels HANDIBAT® sont :
 - régulièrement formés
 - suivis par Handibat Développement et les partenaires locaux

la Charte HANDIBAT®



Les professionnels s'engagent à respecter une charte avec 3 engagements et 9 exigences.

- **Engagement 1 : La compétence**

- justifier de la compétence d'un représentant ou d'un salarié de l'entreprise
- identifier les possibilités d'adaptabilité du bâti
- suivre les évolutions techniques et connaître les dispositifs réglementaires dans les domaines de l'accessibilité et de l'adaptabilité du bâti

- **Engagement 2 : Le conseil**

- informer le client sur la réglementation et les possibilités de financement des travaux
- proposer et réaliser, dans son corps de métier, des travaux sur mesure en considération des besoins du client et dans le respect de la réglementation en vigueur
- orienter, en fonction de ses compétences et de la nature du projet, le client vers d'autres professionnels pour définir au mieux les travaux et aménagements

- **Engagement 3 : Le service**

- donner suite rapidement dès le premier contact avec le client
- fournir un devis clair et détaillé dans un délai convenu avec le client
- respecter les clauses du devis

Intervention Journée accessibilité
Montpellier 28 mai 2015

HANDIBAT® des partenaires locaux impliqués



Une Commission Départementale Consultative pour l'Attribution (CDCA) est mise en place dans chaque département qui :

- émet un avis sur les dossiers des candidats (validation du respect des pré requis)
- émet un avis complémentaire sur les candidats, pour information à **HANDIBAT DEVELOPPEMENT**
- est un lieu de discussions et d'échanges entre partenaires d'horizons différents pour tout ce qui touche à l'accessibilité/adaptabilité du bâti (technique, financements, jeu d'acteurs...).

Ces partenaires sont également des prescripteurs de travaux s'appuyant sur les professionnels HANDIBAT® qu'ils connaissent.

HANDIBAT® une déonologie



Principes qui guident la démarche :

- dépasser le simple respect de la réglementation issue de la loi du 11 février 2005 pour aller vers le plus grand confort d'usage,
- avoir une approche systématique d'amélioration de l'accessibilité sur tous les chantiers,
- penser l'accès de tout pour tous c'est-à-dire « universaliser » l'accessibilité, la banaliser, et faire du beau.
- envisager systématiquement la continuité de la chaîne de déplacement,
- apporter de la qualité de service ,
- articuler les compétences pour mieux travailler ensemble, entre entreprises mais aussi avec des professionnels venant d'autres horizons (médical, social, financier...)



« Ouvrez la porte à tous vos clients »

L'offre globale

HANDIBAT pour les Établissements recevant du public



Intervention Journée accessibilité
Montpellier 28 mai 2015

Les partenaires de l'Offre Accessibilité

5000 entreprises formées
3000 entreprises
labélisées Handibat
apte à traiter l'accessibilité



Les SOCAMA,
première Société
de Caution Mutuelle
de France



Les Banques Populaires
Banque de plus d'un million
de professionnels



I.Cert
certifie
l'accessibilité des
bâtiments



Le réseau HandiDiag
réalise des diagnostics
accessibilité

L'Offre Accessibilité

Une solution clef en main qui permet à nos clients de :

- rénover leur commerce et donc **mieux accueillir** tous leurs clients,
- **valoriser leur commerce** grâce à une boutique accueillante au plus grand nombre,
- **répondre à l'obligation** légale concernant l'accessibilité.

- **un site dédié** pour sensibiliser et informer nos clients et prospects
- **une offre en 4 étapes** pour les accompagner dans leur démarche
 1. **Un diagnostic pour évaluer les travaux à réaliser (si nécessaire)**
 2. **La mise en relation avec des artisans labélisés Handibat ®**
qui établissent un devis et réalisent les travaux.
 3. **Le financement du projet par Banque Populaire**
 - . Prêt SOCAMA Accessibilité, sans caution personnelle
 - . Constitution d'épargne si les travaux sont décalés dans le temps
 4. **La Certification** pour l'obtention du label BAC (Bâtiment Accessible Certifié)
et la valorisation de ce label auprès des clients de nos clients.

Un accompagnement des clients facilité

Simplification du parcours du commerçant/artisan

- Un point d'entrée au choix pour le client :

- Artisan Handibat



- Banque Populaire



Pour la BPS, une boîte générique permet de recevoir les dossiers de demandes de financement provenant de ce partenariat

- Diagnostiqueur HandiDiag



- Le projet du commerçant est suivi tout au long du dispositif via :

- Un site web de suivi du dossier www.ouvrezvosportes.info

- Un numéro de téléphone dédié géré par Handibat

- Une bonne connaissance des partenaires en région

- Une coordination régulière entre les partenaires de l'offre



BANQUE POPULAIRE
BANQUE & ASSURANCE

ARTISANS, COMMERÇANTS,
OUVREZ LA PORTE
A TOUS VOS CLIENTS



Bienvenue

Besoin d'aide ? : 02 32 23 50 58

Bienvenue

[Mon dossier](#)

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas, nous sommes là pour vous aider : 02 32 23 50 58

Je suis commerçant, artisan...

Je crée mon dossier en cliquant sur
[Création de mon dossier](#)

Pour savoir si j'ai besoin d'un diagnostic, demander des devis et choisir d'être ou non certifié.

Ensuite, je pourrais compléter mon dossier en cliquant sur :

[Mon dossier](#)

Je suis un conseiller Banque Populaire

[Dossier de mon client](#)



[En savoir plus](#) | [Contact](#) | [Mentions](#)



FR



15:51
01/12/2014

Pensez BEAU !
Soyez Handibat®

Bati Eco Accessible Universel



Intervention Journée accessibilité
Montpellier 28 mai 2015